

pat^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales



Rapport de gestion 2025

Table des matières

PAT BVG : chiffres clés	4
Meinen-Areal	5
Avant-propos	9
Comptes annuels	14
Compte d'exploitation	15
Annexe aux comptes annuels	17
Annexe 1 – Présentation des placements par catégorie d'actifs	32
Annexe 2 – Limite par catégorie selon l'art. 55 OPP 2	33
Approbation des comptes annuels 2025	34
Rapport de révision 2025	36

Chez la chirurgienne en raison d'une pharyngite ?

Les patientes et les patients
confient leurs questions de santé
à des spécialistes. Les médecins
auraient avantage à faire de même
pour leur caisse de pension.



pat^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales

PAT BVG : chiffres clés

Nombre d'assurées et
assurés actifs
31.12.2025

34'247

Croissance du nombre
d'assurées et assurés
2025

6.3%

Nombre de bénéficiaires
31.12.2025

38'928

Taux d'intérêt
2025

5.5%

Performance
2025

6.49%

Taux de couverture
31.12.2025

110.1%



PAT BVG a poursuivi le développement du centre de quartier de Mattenhof

MEINEN Nord sera prêt à accueillir ses occupants à partir de l'été 2026

Avec le site MEINEN, PAT BVG développe dans le quartier bernois de Mattenhof un nouveau centre de quartier urbain comprenant 185 appartements et environ 2000 m² de surfaces commerciales et de services. Le projet est en voie d'achèvement et transforme l'ancien site de la grande boucherie Meinen en un nouvel espace de vie et d'habitation.

Le développement de ce site réinterprète ce lieu d'activité commercial en centre-ville et le transforme en un quartier contemporain. Cette transformation allie l'histoire du lieu à de nouvelles fonctions et crée un espace de vie diversifié dans un contexte urbain.

Nombre total
d'appartements
1,5 à 5,5 pièces

185

Appartements
dans MEINEN Nord
(emménagement été
2026)

146

appartements
dans le MEINEN Sud
(1er trimestre 2027)

39

espaces commerciaux
et de services

2000 m²

Emplacement:
quartier Mattenhof, Berne



Ancien site de la grande
boucherie Meinen



Aménagement des espaces extérieurs et des espaces verts

L'aménagement des espaces extérieurs est un élément central du projet. Il est prévu de créer des jardins de devant, une cour intérieure verdoyante et un parc avec des aires de jeux pour enfants, qui offriront une grande qualité de vie aux résidents. Au moins 15 % de la surface seront aménagés de manière naturelle et contribueront à la qualité de vie ainsi qu'à la valorisation écologique. Cela inclut également les arbres le long de la Schwarztorstrasse, qui verdissent cette rue très fréquentée et créent une ambiance de quartier agréable.

Centre de quartier et utilisation

Le cœur du projet est constitué d'un nouveau centre de quartier le long des rues Brunnmattstrasse et Schwarztorstrasse. Des espaces de services, des commerces ainsi que différentes formes d'habitat y voient le jour. Les appartements vont de 1,5 à 5,5 pièces et s'adressent à différents modes de vie – des célibataires aux familles. La mixité des usages favorise un quartier animé et renforce la structure du quartier. Un tiers des surfaces d'habitation, soit environ 40 % des appartements, sont en outre proposés à des loyers modérés. Les loyers de ces logements sont fixés en fonction des coûts réels de construction, de financement et d'entretien de l'immeuble. L'attribution s'effectue selon les directives de location de la PAT BVG.



Situation et desserte

Le site est situé à l'angle de la Brunnmatt et de la Schwarztorstrasse, dans le quartier Mattenhof à Berne. Une station de tramway juste en face du site permet de rejoindre facilement la gare de Berne, qui, en tant que plaque tournante centrale, offre des liaisons tant nationales qu'internationales.

MEINEN Nord

Gartenstrasse 15, 17, 19, 21
Schwarztorstrasse 76, 78

MEINEN Sud

Brunnmattstrasse 27
Schwarztorstrasse 83

Le site MEINEN, un projet de longue haleine.

Le site MEINEN est le résultat d'un processus de développement qui s'est étalé sur plusieurs années :

En 2011

PAT BVG devient propriétaire du site MEINEN

La planification d'un complexe résidentiel, commercial et de services est alors lancée. L'objectif de cette planification est la réalisation d'un complexe de grande qualité sur les plans urbanistique, architectural et fonctionnel.

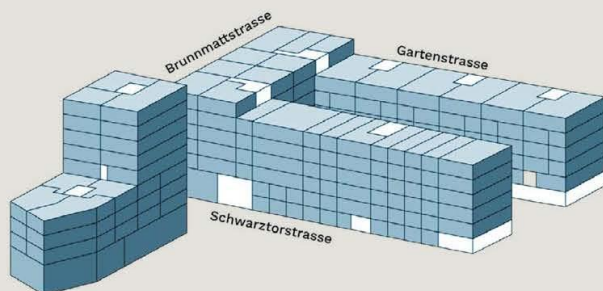
2014

Mandat d'étude

PAT BVG lance, auprès de huit bureaux d'architectes et en collaboration avec la ville et des représentants du quartier, un mandat d'étude en deux étapes afin de recueillir des idées concrètes pour l'utilisation future du site. Les différents avant-projets sont exposés début 2015 à la maison paroissiale de Steigerhubel. Le projet du groupement GWJ ARCHITEKTUR/ASTOC/ORT est désigné lauréat.

2023

Démolition, génie civil, terrassement et construction de bâtiments



2026

MEINEN Nord, 146 appartements prêts à être occupés

Le 30 mai 2026, la population bernoise aura un premier aperçu du nouveau centre de quartier. À partir de l'été 2026, les 146 premiers appartements de MEINEN Nord seront prêts à être occupés. MEINEN Sud, 39 appartements supplémentaires et des locaux commerciaux.

2027

MEINEN Sud, 39 appartements et locaux commerciaux supplémentaires

L'achèvement des travaux est prévu au 1er trimestre 2027.



Importance pour la ville de Berne

Avec le site MEINEN, un nouveau centre de quartier voit le jour, contribuant à la densification du centre-ville et au développement du quartier de Mattenhof. Le projet crée de nouveaux espaces de vie, renforce les infrastructures locales et contribue au développement urbain durable.

Participant au projet

Maître d'ouvrage:	PAT BVG
Entreprise générale:	Halter AG
Conception:	GWJ Architektur / ASTOC / ORT
Commercialisation:	Von Graffenried AG

meinen-areal.ch



Avant-propos

Chers assurés

Chers partenaires commerciaux et de distribution

La continuité rencontre le renouveau numérique

L'année 2025 marque à nouveau un taux de rendement élevé pour nos assurés actifs ainsi qu'une participation aux bénéfices pour nos retraités.

La PAT BVG peut se réjouir d'un exercice couronné de succès. Avec une croissance de l'effectif de 6,30 % pour atteindre 34 247 assurés et un rendement des placements de 6,49 %, nous nous positionnons à nouveau dans le quartile supérieur des institutions collectives en Suisse.

Les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont bénéficié d'un taux d'intérêt très attractif de 5,50 %. Au total, le versement s'élève à CHF 350,4 millions. Cette année encore, le taux d'intérêt est nettement supérieur au taux d'intérêt minimal légal de 1,25 % prévu par la LPP.

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse profitent eux aussi de ce succès commercial, et ce pour la deuxième année consécutive. Grâce à notre modèle de participation, les bénéficiaires de rentes de vieillesse ainsi que les bénéficiaires de rentes de conjoint issues de rentes de vieillesse initiales reçoivent un versement en capital supplémentaire. Le montant est déterminé, entre autres, par le taux de conversion applicable au moment du départ à la retraite. Au total, environ 15 millions de francs suisses seront versés fin mars 2026.

Rémunération des avoirs de vieillesse au cours des cinq dernières années

	2025	2024	2023	2022	2021	Moyenne
PAT BVG	5,50 %	5,50 %	3,00 %	1,75 %	5,00 %	4,15 %
Taux d'intérêt minimal LPP	1,25 %	1,25 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,10 %
Rémunération	4,25 %	4,25 %	2,00 %	0,75 %	4,00 %	3,05 %

**supplémentaire pour les
les assurés actifs**

Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes de vieillesse est de 9 pour 1, ce qui témoigne d'une stabilité toujours élevée (calcul tenant compte du risque de longévité).

Évolution des marchés financiers et des placements au cours de l'exercice

Malgré des revirements géopolitiques et des incertitudes macroéconomiques, l'année 2025 est une année positive pour les placements.

En 2025, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré des hausses à deux chiffres (en monnaies locales). Les principaux moteurs ont de nouveau été diverses actions technologiques (IA), mais aussi les marchés émergents. La faiblesse du dollar américain, qui a perdu 12,69 % par rapport au franc suisse en 2025, a donc pesé sur la performance des actions américaines pour les investisseurs suisses (non couverts contre le risque de change).

Après que la BNS a abaissé son taux directeur en deux étapes de 0,25 % chacune, en mars 2025 et en juin 2025, le faisant passer de 0,50 % en début d'année à 0,00 % actuellement, l'immobilier suisse a connu un regain de vigueur. La demande toujours soutenue en matière d'investissements dans les infrastructures a également contribué à une évolution réjouissante de

ces derniers. Enfin, la position en or détenue physiquement a également contribué au rendement global positif.

Aux États-Unis, la croissance économique s'est stabilisée à un niveau bas mais stable au second semestre 2025. Les marchés financiers continuent d'être portés par l'anticipation d'une baisse des taux directeurs. La vigueur du marché boursier et l'assouplissement des conditions de financement soutiennent la consommation privée ainsi que les investissements des entreprises, tandis que le marché du travail connaît un ralentissement progressif.

Dans la zone euro, l'économie se montre globalement résistante face au choc douanier américain. La production industrielle a progressé, tirée par l'Allemagne. Les indices des directeurs d'achat continuent de signaler une évolution solide.

En Suisse, la persistance des droits de douane américains pèse particulièrement sur le secteur des exportations, les premiers signes de ralentissement des exportations vers les États-Unis commençant à se faire sentir. Les entreprises réagissent en adoptant une attitude plus prudente en matière d'approvisionnement et envisagent de délocaliser leur production, ce qui freine le potentiel de croissance à moyen terme.

La PAT BVG a réalisé un rendement de +6,49 % sur l'ensemble de son portefeuille, composé d'environ 45,00 % de placements liquides et 55,00 % de placements illiquides. Ce résultat est supérieur de +0,58 % à la moyenne mesurée par l'indice UBS PK-Performance Index, qui s'établit à +5,91 (PK toutes catégories). Sur les cinq dernières années, la PAT BVG a généré un surrendement par rapport à ses pairs d'environ 0,9 % par an (après frais / cumulé +4,43 %). Il convient de souligner que ce surrendement a pu être réalisé avec des risques nettement inférieurs à ceux de ses pairs.

Stabilité du portefeuille immobilier existant, avec un rajeunissement stratégique grâce à de nouvelles constructions

Au 31 décembre 2025, PAT BVG détenait un portefeuille d'une valeur de marché de 3,1 milliards de francs suisses, composé de biens immobiliers détenus directement et indirectement en Suisse et à l'étranger. Dans le cadre de sa réorientation stratégique, les biens immobiliers détenus directement par PAT BVG seront transférés par étapes, au cours des prochaines années, à la fondation de placement asaa des médecins suisses sous forme d'apport en nature. Au 1er janvier 2025, dans le cadre de la première étape, quatre immeubles situés dans le canton de Zurich et huit immeubles situés en Allemagne ont été transférés à la fondation de placement asaa.

En Allemagne, l'évolution économique actuelle nous incite à procéder à une réévaluation complète de notre portefeuille immobilier. La direction de la fondation de placement asaa a été chargée d'analyser la situation et d'élaborer des propositions pour la gestion future des placements immobiliers allemands.

En Suisse, trois projets de construction neuve à Deitingen (SO), Tenero (TI) et Berne, d'une valeur de marché de 48,7 millions de francs suisses, ont été achevés. Les appartements de ces nouveaux bâtiments durables ont été absorbés avec succès par le marché. Pour le plus grand projet de construction de la PAT BVG – le site Meinen à Berne –, la commercialisation de la première étape, comprenant 146 appartements et des surfaces commerciales, a démarré avec succès. Trois immeubles qui ne correspondaient plus à la stratégie de la PAT BVG ont été cédés au cours de l'exercice sous revue.

En Suisse, le taux de vacance a augmenté à 5,30 % en raison des projets de construction neuve qui ont fait l'objet d'une première mise en location. Sans tenir compte des projets de construction neuve, le taux de vacance des immeubles existants s'élève à 3,80 %. Le rendement net du portefeuille immobilier suisse s'est établi à 3,00 % en 2025.

Les deux biens immobiliers restants détenus directement en Allemagne sont un bien existant et un projet.

Avec le déménagement de nos bureaux au Lindenrain 4 à Berne, nous disposons depuis avril 2025 d'une infrastructure moderne et performante pour nos collaborateurs. Nous sommes ainsi parfaitement équipés pour la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques.

Changement de direction avec une vision à long terme

Après neuf ans à la tête de l'entreprise, Adrian Brupbacher a pris sa retraite en octobre 2025. Sous sa direction, PAT BVG a pu s'imposer comme la principale caisse de pension pour les professions médicales. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour son grand engagement. Avec la passation de pouvoir à la nouvelle directrice Christine Holstein, nous avons entamé un nouveau chapitre. Une équipe motivée s'est attelée avec énergie à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Perspectives

Mise en œuvre de la stratégie 2025-2029 – Numérisation et excellence du service

La stratégie pour la période 2025-2029, adoptée en 2024 par le conseil de fondation, est en cours d'élaboration. Deux axes sont poursuivis :

Numérisation et optimisation des processus – poser les jalons pour l'avenir

Au cours de l'exercice sous revue, une décision stratégique importante a été prise : l'introduction d'un système de gestion innovant. Cette démarche nous permet de poser dès maintenant les jalons d'un environnement informatique pérenne, performant et sécurisé. Les travaux liés au projet débiteront en 2026, avec l'objectif clair de mener à bien la transition au 1er janvier 2028. Parallèlement à la mise en place du nouveau système de gestion, les portails destinés aux employeurs et aux assurés seront entièrement repensés. Nous créons ainsi des accès numériques modernes, conviviaux et efficaces pour nos parties prenantes, tout en renforçant le dialogue, la transparence et la qualité du service.

De plus, nous testons différentes possibilités d'optimisation numérique dans divers domaines de l'entreprise. Dans le domaine financier, le contrôle des créanciers et le traitement des paiements seront automatisés. Dans le domaine des ressources humaines, nous travaillons à la mise en place d'un nouveau portail pour les collaborateurs et à la poursuite de l'automatisation du processus de candidature. Dans le domaine commercial également, nous sommes en phase de test d'un programme qui extrait automatiquement les données des demandes d'offre et les transfère directement dans notre calculateur d'offres.

L'objectif global de toutes ces mesures est clair : nous souhaitons décharger nos collaborateurs de manière ciblée des tâches administratives répétitives. Ils gagnent ainsi plus de temps pour l'essentiel : l'accompagnement personnel, compétent et individuel de nos assurés.

Renforcement de la distribution et travail d'information ciblé

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons créé les conditions nécessaires pour développer notre distribution de manière ciblée et renforcer l'équipe en termes d'effectifs. Nous envoyons ainsi un signal clair en faveur de nos partenaires et veillons à ce que, en collaboration avec nos intermédiaires, nous puissions accompagner les parties prenantes des secteurs médical et paramédical de manière encore plus complète et personnalisée.

Parallèlement au renforcement de nos effectifs, diverses campagnes publicitaires ciblées sont lancées. Celles-ci s'adressent à nos segments clés et ont pour objectif d'accroître encore la visibilité de PAT BVG et de nos services, ainsi que de communiquer clairement les avantages d'une collaboration partenariale grâce à une approche multicanal. Certains thèmes de campagne sont intégrés à titre d'exemples dans le présent rapport annuel.

Nous adressons des remerciements particuliers à nos collaborateurs qui, par leur engagement sans faille, leur grand professionnalisme et leur engagement quotidien, constituent le fondement de notre succès. Nous remercions également nos chers assurés, ainsi que les employeurs affiliés, pour la fidélité et la confiance qu'ils nous accordent. Ce lien de partenariat est pour nous à la fois une source de motivation et un engagement.

Nous adressons également nos sincères remerciements à nos partenaires commerciaux et de distribution, qui, par leur engagement et leur compétence, contribuent de manière significative à notre développement positif. Cette collaboration constructive, fiable et respectueuse revêt pour nous une grande importance. Nous nous réjouissons de poursuivre avec succès dans cette voie.

Votre PAT BVG
Conseil de fondation et direction

Avec une péri-implantite chez la dermatologue?

Les patientes et patients font confiance
aux spécialistes appropriés pour les
questions de santé. Les dentistes
devraient en faire autant auprès de leur
caisse de pension.



pat^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales

Comptes annuels

BILAN		Index Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Actifs				
Placements	64		10 903 064 560,41	10 023 136 798,86
Liquidités			598 924 336,88	369 654 671,00
Créances	71		59 820 254,56	53 377 358,26
Obligations en CHF			230 493 586,55	270 999 615,50
Obligations étrangères en devises étrangères			886 554 107,34	917 472 499,56
Hypothèques	75		602 386,64	67 971 598,17
Immobilier direct en Suisse			748 752 803,62	990 855 429,26
Immobilier direct à l'étranger			20 673 847,20	141 295 369,65
Immobilier indirect en Suisse			1 520 101 822,58	1 163 730 118,53
Immobilier indirect à l'étranger			808 570 548,67	618 586 056,03
Actions et placements similaires en Suisse			987 468 107,02	843 241 315,89
Actions et placements similaires à l'étranger			2 339 605 754,12	2 021 238 981,94
Infrastructures			1 086 525 592,20	1 022 159 387,28
Placements alternatifs	62		1 614 971 413,03	1 542 554 397,79
Comptes de régularisation actifs	72		11 920 441,16	3 908 532,52
Total de l'actif			10 914 985 001,57	10 027 045 331,38
Passif				
Dettes			112 289 979,34	121 369 268,98
Prestations de libre passage et rentes			104 680 261,27	113 634 212,84
Autres engagements			7 609 718,07	7 735 056,14
Comptes de régularisation passifs	73		48 177 143,46	73 477 791,37
Réserve de cotisations de l'employeur	66		16 295 654,70	16 785 169,05
Provisions non techniques	74		279 895 000,00	31 669 878,60
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			9 503 154 977,83	8 673 488 965,20
Capital de prévoyance des assurés actifs	52		7 259 165 952,23	6 649 303 586,20
Capital de prévoyance des retraités	54		1 951 330 731,00	1 858 158 885,00
Provisions techniques	56		292 658 294,60	166 026 494,00
Réserve de fluctuation de valeur	63		955 172 246,24	1 014 798 208,93
Fonds libres			0,00	95 456 049,25
Solde au début de la période			95 456 049,25	0,00
Résultat annuel			-95 456 049,25	95 456 049,25
Total du passif			10 914 985 001,57	10 027 045 331,38

Compte d'exploitation

COMPTE D'EXPLOITATION	Index Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		585 301 850,87	578 496 603,64
Cotisations des salariés		201 282 749,70	188 268 363,65
Cotisations des employeurs		213 662 148,60	200 284 606,05
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-3 553 236,40	-3 121 469,19
Sommes de rachat		165 077 207,32	185 009 508,93
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur		3 063 722,05	2 663 286,80
Subventions du Fonds de garantie		5 769 259,60	5 392 307,40
Prestations d'entrée		639 817 993,08	500 440 177,81
Apports de libre passage		614 871 789,29	486 614 826,21
Versements provenant de retraits anticipés EPL/divorce		20 951 932,09	12 790 147,90
Apports lors de la reprise de portefeuilles d'assurés			
- Capital de prévoyance des retraités		3 994 271,70	1 035 203,70
Apports provenant des cotisations et des prestations d'entrée		1 225 119 843,95	1 078 936 781,45
Prestations réglementaires		-434 190 496,14	-408 957 950,20
Rentes de vieillesse		-133 661 235,65	-113 081 454,00
Rentes de survivants		-6 958 651,25	-6 459 039,90
Rentes d'invalidité		-6 162 033,20	-5 115 742,65
Prestations en capital à la retraite		-281 539 988,04	-277 890 178,80
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-5 868 588,00	-6 411 534,85
Prestations de sortie		-495 014 794,66	-449 891 707,02
Prestations de libre passage en cas de sortie		-469 420 619,90	-426 140 288,02
Retraits anticipés EPL/divorce		-23 508 747,56	-21 933 122,90
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective			
- Capital de prévoyance des retraités		0,00	-818 916,00
- Provisions techniques		-229 441,00	-342 539,00
- Réserves pour fluctuations de valeur		-1 855 986,00	-656 841,10
Sorties pour prestations et versements anticipés		-929 205 290,80	-858 849 657,22
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-829 141 694,93	-544 055 433,07
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs		-259 478 594,88	-174 440 991,81
Variation du capital de prévoyance des retraités		-93 121 943,95	-70 833 843,00
Variation des provisions techniques		-126 631 800,60	23 860 360,00
Rémunération du capital d'épargne		-350 398 869,85	-323 099 140,65
Variation des réserves de cotisations		489 514,35	458 182,39
Charges d'assurance		-1 761 583,67	-1 656 284,29
Primes d'assurance			
Prime de risque		-165 993,00	-181 760,74
Prime de frais		-40 241,27	-39 582,10
Cotisations au fonds de garantie		-1 555 349,40	-1 434 941,45
Résultat net de la partie assurance		-534 988 725,45	-325 624 593,13

	Index Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Résultat net des placements	65	657 878 845,11	800 712 961,15
Revenu des liquidités, créances, dépôts à terme, contrats à terme		76 404 565,40	-148 879 562,18
Produits des obligations, des hypothèques		-2 054 539,70	99 835 801,22
Produits des immeubles directs		43 363 149,40	31 851 154,12
Revenus immobiliers indirects		94 659 996,87	73 228 196,35
Revenus des actions / placements alternatifs		551 803 785,00	855 510 106,49
Corrections de valeur		900 488,64	-23 825 912,89
Frais administratifs liés aux biens immobiliers directs	651	-6 216 965,76	-5 482 477,78
Frais de gestion des placements	652	-101 952 470,32	-82 177 185,18
Rétrocessions perçues	652	2 095 961,36	1 526 940,71
Charges d'intérêts sur comptes bancaires / comptes courants		-33 548,78	-2 412,11
Intérêts sur prestations de sortie		-1 091 577,00	-871 687,60
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur		0,00	0,00
Constitution de provisions non techniques	74	-268 000 000,00	0,00
Autres produits		89 599,31	61 401,35
Produits des prestations fournies		25 883,56	56 450,05
Autres produits		63 715,75	4 951,30
Autres charges		-10 443,61	-51 996,05
Frais administratifs		-10 051 287,30	-10 006 111,35
Frais administratifs généraux	76	-6 031 193,38	-6 003 791,80
Frais de marketing et de publicité		-167 690,00	-251 261,99
Activités de courtage		-3 757 390,37	-3 638 646,50
Organe de révision / Expert en prévoyance professionnelle		-80 865,55	-91 891,71
Frais de l'autorité de surveillance		-14 148,00	-20 519,35
Résultat avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-155 082 011,94	465 091 661,97
Variation de la réserve de fluctuation de valeur	63	59 625 962,69	-369 635 612,72
Résultat annuel		-95 456 049,25	95 456 049,25

Annexe aux comptes annuels

1 Principes

11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance des médecins et vétérinaires PAT-BVG est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, dont le siège est à Berne. Elle a été fondée le 5 décembre 1984 par la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société des vétérinaires suisses (SVS) et l'Association suisse des professionnels de la pratique médicale (SVA). La fondation a pour but de protéger les salariés et les indépendants qui lui sont affiliés, ainsi que leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite sous le numéro BE.0829 au registre de la prévoyance professionnelle. La fondation est affiliée à l'Autorité bernoise de surveillance de la LPP et des fondations (BBSA) et au Fonds de garantie.

13 Référence de l'acte constitutif et du règlement

Acte de fondation	du 05.12.1984, mise à jour le 10 août 1990 et le 28 août 2002
Règlement de prévoyance	du 21 novembre 2024, en vigueur à partir du 1er janvier 2025
Règlement d'organisation	du 21 novembre 2024, en vigueur à partir du 1er janvier 2025
Règlement de placement	du 21 novembre 2024, en vigueur à partir du 1er janvier 2025
Règlement de liquidation partielle	du 23 mai 2019, en vigueur à partir du 1er janvier 2019
Règlement sur les provisions	du 21 novembre 2024, en vigueur au 31 décembre 2024
Règlement sur l'assainissement et la participation	du 15 février 2024, en vigueur au 1er janvier 2024
Charte ASIP (gouvernance d'entreprise)	d'octobre 2011

Les règles de conduite et les obligations de publication s'appliquent à toutes les personnes chargées de la direction, de l'administration et de la gestion de fortune. Les personnes concernées doivent confirmer chaque année par écrit qu'elles respectent les dispositions des art. 48f à 48l OPP 2 et les règles de la Charte ASIP.

14 Organe suprême, direction et droit de signature

Toutes les personnes mentionnées ci-dessous sont habilitées à signer collectivement à deux.

Représentants de l'employeur			Fonction
René Boess	Chiropracteur diplômé SCG ECU	Erlinsbach	Président
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Simon Graf	Dr en médecine	Rehetobel	
Ralf Novacek	Responsable Finances et Services FMH	Berne	
Blaise Voumard	Dr méd. vét.	St-Blaise	

Représentant du personnel			Fonction
Ruth Ehbets Müller	Administration et comptabilité, cabinet Küblis médical		Vice-présidente
Alexandra Beuret-Iselin	Administration du cabinet dentaire	Porrentruy	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle près de Burgdorf	
Marlies Clement	Responsable de l'administration	Herisau	
Pascal Friedli	Commercial	Bons-en-Chablais	
Comité du conseil de fondation			
René Boess	Chiropraticien diplômé SCG ECU	Erlinsbach	Président
Ruth Ehbets Müller	Administration et comptabilité, cabinet Küblis médical		
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle près de Burgdorf	
Commission des placements			
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle près de Burgdorf	Présidence
Alexandra Beuret-Iselin	Administration du cabinet dentaire	Porrentruy	
René Boess	Docteur en chiropraxie SCG ECU	Erlinsbach	
Ralf Novacek	Responsable des finances et des services FMH	Berne	
Blaise Voumard	Dr méd. vét.	St. Blaise	
Commission de prévoyance			
Ruth Ehbets-Müller	Administration et comptabilité, cabinet Küblis vétérinaire		Présidence
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Marlies Clement	Responsable administrative	Herisau	
Pascal Friedli	Commercial	Bons-en-Chablais	
Simon Graf	Dr méd.	Rehetobel	
Direction			
Christine Holstein	à partir de septembre 2025	Adrian Brupbacher (jusqu'en août 2025, départ fin octobre 2025)	Directrice
Andreas Frei			Responsable de la prévoyance
Jürg Rauber			Responsable des placements
Urs Künzi		jusqu'en décembre 2025	Responsable Immobilier



Jürg Rauber Christine Holstein Andreas Frei

15 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Experte en prévoyance professionnelle	c-alm AG, Saint-Gall ; partenaire contractuel Dr Roger Baumann, expert exécutif
Organe de révision	T+R SA, Gümliigen Rita Casutt, réviseure en chef, responsable du mandat
Conseiller en investissement	Ortec Finance, Pfäffikon SZ
Contrôleur d'investissement	Mercer AG, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance de la LPP et des fondations (BBSA), Berne

16 Employeurs affiliés et indépendants

	31.12.2025	31.12.2024
Nombre d'employeurs affiliés	6 070	5 883
Maintien volontaire de l'assurance	26	31
Nombre d'indépendants	6 668	6 358
Nombre total de raccordements	12 764	12 272
Variation des effectifs	2025	2024
Entrées	1 265	1 066
Sorties	-773	-703
Total	492	363

À la fin de l'année 2025, 19 contrats d'affiliation avec des indépendants et 28 affiliations avec des employeurs ont été résiliés. En 2025, 581 employeurs, 675 indépendants et 9 assurés se sont nouvellement affiliés pour une assurance volontaire de continuation.

Pour le calcul de l'effectif, seuls les contrats dans lesquels au moins une personne active est assurée sont pris en compte.

En ce qui concerne la liquidation partielle au 31 décembre 2025, nous renvoyons au point 9 de la présente annexe.

2 Membres actifs et retraités

21 Assurés actifs

	31.12.2025	31.12.2024
Hommes	6 875	6 560
Femmes	27 372	25 658
Total des assurés actifs	34 247	32 218

Variation des effectifs	2025	2024
Entrées	9 796	8 919
Sorties	-7 261	-6 643
Départs à la retraite	-506	-479
Total	2 029	1 797

L'augmentation nette de 2 029 assurés (contre 1 797 l'année précédente) se compose de 1 354 salariés et de 675 indépendants.

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2025	31.12.2024
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	3 794	3 551
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	312	268
Veuves et veufs	251	235
Retraités suite à un divorce (âge)	6	5
Total	4 363	4 059
Rentes d'invalidité pour enfants	143	119
Rentes d'orphelin	69	66
Rentes pour enfants de personnes âgées	106	115
Nombre de rentes, y compris les rentes pour enfants	4 681	4 359

Variation des effectifs	2025	2024
Entrées	467	438
Sorties	-145	-158
Total	322	280

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a augmenté de 243 personnes (contre 229 l'année précédente). En 2025, 281,5 millions de CHF (contre 277,9 millions de CHF l'année précédente) ont été versés au titre des prestations en capital à la retraite. Les coûts liés aux cas d'invalidité et de décès ont été couverts par les cotisations de risque.

3 Mode de mise en œuvre de l'objectif

31 Explication du plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont structurés de manière modulaire. Les modules relatifs à la définition du salaire assuré, à l'épargne-retraite et à la couverture des risques peuvent être personnalisés et combinés en fonction des besoins. Le début du processus d'épargne peut être choisi à partir de 18, 20 ou 25 ans.

32 Financement, méthode de financement

Le financement s'effectue selon le principe de la primauté des cotisations. Les cotisations d'épargne et de risque ainsi que les frais administratifs sont indiqués séparément dans les certificats d'assurance.

33 Informations complémentaires sur l'activité de prévoyance

Un contrat de collaboration a été conclu avec medisuisse à Saint-Gall (caisse de compensation du 1er pilier), qui a été adapté pour la dernière fois au 1er janvier 2018 et signé le 16 août 2018. La comptabilité financière est confiée à Profitass AG à Aeschi.

Au 1er janvier 2025, les prestations d'invalidité et de survivants ont été adaptées conformément à la LPP. Le taux d'adaptation s'élevait à 5,8 % pour les rentes versées pour la première fois en 2021. En outre, les rentes adaptées pour la première fois au 1er janvier 2024 ont été augmentées de 0,8 % et celles adaptées pour la dernière fois au 1er janvier 2023 de 2,5 %. Le 20 novembre 2025, le conseil de fondation a décidé à l'unanimité de faire participer les rentes de vieillesse (y compris les rentes de conjoint issues des rentes de vieillesse) au résultat de PAT BVG au moyen d'un versement unique en capital, conformément au nouveau modèle de participation. Le montant dépend notamment du taux de conversion applicable au moment du départ à la retraite.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

41 Attestation de conformité aux Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont conformes, en termes de présentation et d'évaluation, à la directive n° 26 édictée par la Commission d'experts pour les recommandations en matière de présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle (true & fair view) de la situation patrimoniale, financière et des résultats.

42 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs comptabilisées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture du bilan :

- Conversion des devises : cours à la date de clôture du bilan.
- Liquidités, créances, provisions non techniques, dettes : valeur nominale.
- Titres (y compris fonds et fondations de placement, obligations) : valeur de marché, titres à revenu fixe avec intérêts courus.
- Immeubles en propriété directe : méthode DCF. Les taux de capitalisation appliqués pour les biens immobiliers suisses s'élèvent en moyenne à 2,91 %, et à 4,05 % pour les biens immobiliers en Allemagne.
- Valeurs actuarielles : calcul par l'expert en assurance retraite.
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur : calcul financier basé sur la Value at Risk.
- Impôts latents sur les plus-values foncières : calcul basé sur le système TAXWare.

43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Au cours de l'exercice sous revue, aucune modification n'a été apportée aux principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes. Les comptes ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

51 Type de couverture des risques, réassurances

La couverture des risques est assurée par la fondation. Une assurance «Excess of Loss» a été souscrite auprès de la Mobilière Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2025 et a été renouvelé pour 2026. Sont réassurés tous les risques individuels dont les prestations en cas d'invalidité dépassent un montant capitalisé de 3 millions de francs suisses.

52 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans le régime à cotisations définies

	31 décembre 2025 CHF	31.12.2024 CHF
Solde des avoirs d'épargne au 1er janvier	6 649 303 586,20	6 151 763 455,94
Cotisations d'épargne	375 614 102,75	351 907 889,90
Rachats	165 077 207,32	185 009 508,93
Apports de libre passage	614 871 789,29	486 614 826,21
Versements de retraits anticipés EPL	5 296 441,77	3 132 552,84
Versements suite à un divorce	15 655 490,32	9 657 595,06
Sorties / pertes liées aux mutations	-469 420 619,90	-426 140 288,02
Versement du capital de retraite	-281 539 988,04	-277 890 178,80
Versement en capital en cas de décès/invalidité	-5 868 588,00	-6 411 534,85
Retraits anticipés EPL	-11 929 165,08	-14 740 647,85
Retraits anticipés pour cause de divorce	-11 579 582,68	-7 192 475,05
Conversion du capital d'épargne en capital de couverture de rente	-136 698 493,07	-129 506 258,76
Rémunération du capital d'épargne	350 383 771,35	323 099 140,65
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	7 259 165 952,23	6 649 303 586,20

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de 609,8 millions de CHF (contre 497,5 millions de CHF l'année précédente). Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à un taux de 5,5 % pour l'année 2025 (contre 5,5 % l'année précédente) (taux d'intérêt minimal LPP : 1,25 %).

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	1 798 844 841	1 651 682 622
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1,25	1,25

54 Évolution du capital de couverture pour les retraités

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	1 858 158 885,00	1 787 325 042,00
Ajustement suite au nouveau calcul au 31.12.	93 171 846,00	70 833 843,00
Total du capital de prévoyance des retraités	1 951 330 731,00	1 858 158 885,00

55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert en assurance pension établit chaque année un rapport actuariel. Cela permet de garantir que les besoins actuariels en matière de cotisations de risque, ainsi que les réserves et provisions à constituer, puissent être déterminées chaque année en fonction de l'évolution de la fondation. Dans son rapport pour l'année 2025, l'expert en assurance de pension confirme que les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la caisse de pension offre, conformément à l'art. 52e, al. 1, let. a, LPP, une sécurité suffisante pour pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, et que le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés. Il est en outre confirmé que la provision constituée pour les cas de risque, combinée aux primes de risque, offre une couverture de risque suffisante et que les exigences légales de l'art. 43 OPP 2 sont ainsi respectées. L'évolution des sinistres reste très favorable.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les capitaux de couverture des retraités ont été calculés selon les bases LPP 2020/2,25 %, tables de génération (année précédente : LPP 2020/2,25 % GT).

Une provision «Longévité des actifs» est constituée pour couvrir les écarts entre les taux de conversion réglementaires et les taux actuariels corrects.

La provision pour les cas d'invalidités en suspens est constituée afin de prendre en compte en temps utile les conséquences financières futures des cas d'invalidité en suspens.

En 2025, les avoirs d'épargne des assurés ont été rémunérés à 5,5 % conformément au modèle de participation en vigueur, soit 4,25 % de plus que le taux d'intérêt minimal LPP. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse reçoivent un versement en capital conformément au modèle de participation. Le montant dépend en premier lieu du taux de conversion en vigueur au moment du départ à la retraite.

La provision pour la baisse du taux d'intérêt technique a été constituée afin de refléter l'augmentation du capital de prévoyance des retraités suite à la baisse du taux d'intérêt technique de 2,25 % à 2,00 %. L'introduction des bases d'évaluation actuelles de la LPP 2025 (tableau des générations au 31.12.2026) a également été prise en compte.

Composition des provisions techniques	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Durée de vie des actifs	127 106 512,00	113 737 462,00
Cas d'invalidité en suspens	45 130 749,00	38 307 070,00
Participation des bénéficiaires de rente	15 404 642,60	13 981 962,00
Baisse du taux d'intérêt technique (à partir de 2025)	105 016 391,00	0,00
Total des provisions techniques	292 658 294,60	166 026 494,00

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Solde des capitaux de prévoyance et des provisions techniques au 1er janvier	8 673 488 965,20	8 128 975 351,20
Ajustement au nouveau calcul au 31.12.	829 666 012,63	544 513 614,00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	9 503 154 977,83	8 673 488 965,20

57 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux de prévoyance requis et provisions techniques	9 503 154 977,83	8 673 488 965,20
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9 503 154 977,83	8 673 488 965,20
Réserve de fluctuation de valeur	955 172 246,24	1 014 798 208,93
Capital de la fondation, fonds libres	0,00	95 456 049,25
Fonds disponibles pour couvrir les engagements réguliers	10 458 327 224,07	9 783 743 223,38
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds requis)	110,1	112,8

Le taux de couverture s'élève à 110,1 % (contre 112,8 % l'année précédente). La réserve de fluctuation de valeur diminue de 59,6 millions de CHF (contre une augmentation de 369,6 millions de CHF l'année précédente). La réserve de fluctuation de valeur correspond ainsi à 85,9 % de sa valeur cible (11,7 %).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément aux dispositions de la LPP, la fortune doit être placée de manière à garantir la sécurité, un rendement suffisant, une répartition appropriée des risques (diversification) et la couverture des besoins en liquidités. La capacité de risque doit être prise en compte de manière appropriée.

Le conseil de fondation, en tant qu'organe suprême, en assume la responsabilité et détermine l'allocation d'actifs. Conformément à l'art. 49a, al. 1, OPP 2, le conseil de fondation a chargé la commission de placement de la mise en œuvre, laquelle exécute ce mandat conformément au règlement d'organisation et de placement, en collaboration avec la direction.

Le conseil de fondation et la commission de placement s'appuient sur des études et des recommandations écrites pour déterminer l'allocation d'actifs et sélectionner les véhicules de placement et les mandats de gestion de fortune. La gestion des actifs des classes d'actifs actions, titres à revenu fixe, placements alternatifs et immobilier indirect est assurée au moyen de placements collectifs ou de mandats de gestion de fortune. La comptabilité des titres est assurée par UBS en tant que dépositaire global.

Gestionnaires de fortune

Acrevis Bank AG

Ardian (mandat mis en œuvre par le biais de placements collectifs)

asaa Fondation de placement

Assenagon

BCV

BEKB

Capital Dynamics (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)

Connor, Clark & Lunn

Credit Suisse

Energy Infrastructure Partners

Ethos

Finreon

Surveillance

FINMA

AMF (France)

OAK BV (Fondation de placement)

BaFin (Allemagne)

FINMA

FINMA

FCA (Royaume-Uni)

SEC

FINMA

FINMA / OAK BV (fondation de placement)

FINMA

FINMA

Fisch Asset Management AG	FINMA
Fondation Hypotheka	OAK BV (fondation de placement)
GAM	FINMA
Goldman Sachs	FINMA / FCA (Royaume-Uni)
IFS / Daneo	FINMA / FMA (Liechtenstein)
J. Safra Sarasin	FINMA
LGT	CBI (Irlande)
Mesirow	SEC (États-Unis) / FCA (Royaume-Uni)
Millennium	SEC (États-Unis) / FCA (Royaume-Uni)
Morgan Stanley	FCA (Royaume-Uni)
Partners Group	FINMA / GFSC (Guernesey)
Pensimo / Testina	OAK BV (fondation de placement)
Picard Angst AG	FINMA
Reichmuth & Co.	FINMA
Schroder (Suisse) SA	FINMA
Banque cantonale de Saint-Gall	FINMA
Seraina Investment Foundation	OAK BV (Fondation de placement)
Swiss Life AST	OAK BV (fondation de placement)
Swiss Capital / Stepstone	FINMA / OAK BV (fondation de placement)
Tavis Capital	FINMA / CSSF (Luxembourg)
UBS	FINMA
von Braun Schreiber	BaFin (Allemagne)
Vontobel	FINMA
1291 La Fondation suisse d'investissement	OAK BV (fondation de placement)

Les rénovations et les nouvelles constructions des biens immobiliers détenus en direct sont accompagnées et supervisées par le département interne Immobilier ainsi que par des spécialistes de la construction mandatés. La gestion administrative des biens immobiliers détenus en direct est assurée par as immobilier ag, Mühleberg. La gestion technique est assurée par diverses sociétés de gestion sur place. La supervision globale est assurée par le département Immobilier.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2025, conformément à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (art. 71b et 86b), a été publié sur le site web et peut être consulté à l'adresse www.pat-bvg.ch.

62 Extension des possibilités de placement conformément à l'art. 50, al. 4, OPP 2

Les placements au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'élèvent à 246,5 millions de francs et sont investis dans l'or (placements alternatifs) dans le cadre de la stratégie. Les placements non traditionnels tels que l'or présentent une faible corrélation avec les formes de placement traditionnelles et constituent donc un instrument approprié pour la diversification et, partant, pour la réduction du risque. Conformément à l'art. 50, al. 3, OPP 2, la sécurité et la répartition des risques sont garanties à tout moment grâce à cette extension.

63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Solde de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	1 014 798 208,93	645 162 596,21
Affectation à la charge du compte d'exploitation	0,00	369 635 612,72
Prélèvement au profit du compte d'exploitation	-59 625 962,69	0,00
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	955 172 246,24	1 014 798 208,93

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1 111 869 132,41	1 014 798 208,93
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-156 696 886,17	0,00

Les réserves de fluctuation de valeur ont pour but de compenser les pertes sur les placements. Leur montant est calculé chaque année par le contrôleur sur la base de la VaR (Value-at-Risk). L'objectif est fixé à 11,7 % du capital de prévoyance et des provisions techniques (année précédente : 11,7 %).

64 Présentation des placements par catégorie

Voir le tableau séparé à l'annexe 1.

641 Engagements – Situation au 31.12.2025

		Convenu	Montant en suspens
Private Equity	EUR	746 743 907,00	225 237 981,00
	GBP	10 000 000,00	2 454 746,00
	SEK	92 000 000,00	11 276 866,00
	USD	445 565 091,00	138 075 098,00
Placements alternatifs à l'étranger	CHF	188 179 000,00	0,00
	USD	100 000 000,00	21 900 000,00
Immobilier indirect à l'étranger	EUR	290 000 000,00	170 000 000,00

Les placements de type Private Equity comportent généralement des engagements de capital fixes. Lors d'un investissement effectif, des appels de fonds partiels sont effectués jusqu'à épuisement de l'engagement de capital maximal. Les engagements de capital convenus contractuellement sont couverts à tout moment par des liquidités disponibles ou faciles à obtenir.

642 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Contrats à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY	Valeur de marché à la date de référence en milliers de CHF	Volume des contrats en milliers de CHF	Engagement Augmentant en milliers de CHF	Engagement en baisse en milliers de CHF
• Valeur de remplacement positive	9 728	2 685 714	602 728	2 082 986
• Valeur de remplacement négative	-4 752	1 843 612	178 548	1 665 064
Total des opérations	4 976	4 529 326	781 276	3 748 050
Total au 31.12.2025	4 976	4 529 326	781 276	3 748 050

Les opérations à terme sur devises en cours constituent des opérations de couverture au sens de l'art. 56a OPP 2. En cas de ventes à terme, les montants en devises pouvant éventuellement être livrés sont disponibles dans leur intégralité (pas de ventes à découvert).

65 Explication du résultat net des placements

651 Frais de gestion des immeubles directs

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Honoraires de conseil immobilier / Coûts internes	4 935 290,46	3 650 014,86
Honoraires de gestion immobilière	1 281 675,30	1 832 462,92
Total des frais administratifs liés aux biens immobiliers directs	6 216 965,76	5 482 477,78

Les frais généraux sont présentés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSP). Ils comprennent tous les frais externes et internes pouvant être attribués aux biens immobiliers détenus directement. Alors que les frais liés aux projets immobiliers en Suisse sont portés à l'actif, ceux liés aux biens immobiliers à l'étranger sont comptabilisés en charges dans le compte d'exploitation. Les frais liés aux achats et aux ventes ont été portés directement à l'actif du projet concerné.

652 Frais administratifs liés au placement de fortune

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Frais de gestion et frais bancaires / véhicules d'investissement	12 477 253,07	11 886 303,08
Frais de conservation globale / WEBU	257 278,00	258 769,78
Droit de timbre fédéral, droit de bourse et droit de la CFB	4 186 449,23	3 644 181,70
Honoraires de conseil en placement, études de placement, contrôle de gestion, frais internes	758 540,80	688 368,15
Frais indirects liés au TER*	84 272 949,22	65 699 562,47
./ Remboursements / Crédit de frais hypothécaires	-2 095 961,36	-1 526 940,71
Total des frais de gestion des placements	99 856 508,96	80 650 244,47

*En raison de la migration de CS vers UBS en novembre/décembre 2025, il s'agit d'une analyse à la date de référence, ce qui explique pourquoi ce chiffre est nettement plus élevé que l'année précédente

Les frais liés aux placements indirects (placements collectifs) sont présentés conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSP). À l'exception des fonds nouvellement lancés, qui ne disposent pas encore de valeurs TER (Total Expense Ratio) vérifiées, les TER vérifiés ont été pris en compte, ceux-ci incluant les coûts de tous les niveaux. Le calcul des coûts indiqués a été effectué au prorata selon le principe de la date de référence.

Tous les placements sont des produits d'investissement sans rétrocession. Au 31 décembre 2025, des accords ont été conclus avec cinq gestionnaires de fonds prévoyant des rétrocessions liées au volume et donc réduisant les coûts.

653 Frais de gestion de fortune, y compris présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent être indiqués (art. 48a, al. 3, OPP 2)

		31 décembre 2025 CHF	31.12.2024 CHF
Total des placements (valeurs de marché)		10 903 064 560,41	10 023 136 798,86
dont :	Placements transparents	10 902 985 488,38	10 023 020 769,57
	Placements non transparents (conformément aux détails ci-dessous)	79 072,03	116 029,29
ISIN	Émetteur / Nom du produit	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
–	Ant B&S Select GmbH	79 072,03	116 029,29
Total des placements non transparents		79 072,03	116 029,29
Taux de transparence des coûts		99,99 %	99,99

La poursuite des placements non transparents a été décidé par le conseil de fondation lors de la séance du 21 mai 2026.

Frais de gestion de fortune		31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement		21 800 525,50	20 433 159,78
Frais liés aux placements collectifs selon les indicateurs de coûts enregistrés dans le compte d'exploitation		84 272 949,22	65 699 562,47
Total des frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation		106 073 474,72	86 132 722,25
Total des frais en % des placements à transparence des coûts		0,97*%	0,86 %
Performance de l'ensemble de la fortune		31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Total des actifs au début de l'exercice		10 027 045 331,38	8 955 033 057,84
Total de l'actif à la fin de l'exercice		10 914 985 001,57	10 027 045 331,38
Moyenne des actifs (non pondérée)		10 471 015 166,48	9 491 039 194,61
Résultat net des placements		657 878 845,11	800 712 961,15
Performance nette sur l'actif total (non pondérée)		6,28 %	8,44
Performance nette pondérée		6,49 %	9,26 %

La fortune moyenne utilisée pour le calcul de la performance non pondérée selon la norme Swiss GAAP RPC 26 se calcule comme suit : solde initial + solde final divisé par 2.

La performance nette pondérée tient compte des entrées et des sorties ainsi que des résultats au mois près. Il en résulte des écarts par rapport à la performance nette non pondérée. Les valeurs pondérées sont utilisées pour le contrôle de gestion et les comparaisons avec le marché.

66 Évolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Solde de la réserve de cotisations de l'employeur au 1.1.	16 785 169,05	17 243 351,44
Attribution	3 063 722,05	2 663 286,80
Utilisation	-3 553 236,40	-3 121 469,19
Intérêts	0,00	0,00
Total de la réserve de cotisations de l'employeur	16 295 654,70	16 785 169,05

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explications relatives aux créances

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Créances de cotisations *	36 942 376,46	35 797 917,00
Divers biens immobiliers directs en Suisse	3 060 899,18	2 495 444,24
Autres créances**	19 816 978,92	15 083 997,02
Total des créances	59 820 254,56	53 377 358,26

* Les créances de cotisations impayées au 31.12.2025 s'élèvent, au 14.04.2026, à CHF 2,585 millions.

** Les autres créances comprennent un prêt accordé à medisuisse d'un montant de CHF 2,75 millions. Il existe en outre une relation de compte courant avec medisuisse pour le traitement des encaissements provenant des créances de cotisations. Les encaissements provenant des factures de cotisations chez medisuisse sont transférés quotidiennement sur le compte bancaire de PAT BVG.

72 Note explicative sur les comptes de régularisation actifs

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Intérêts courus / Désinvestissements/produits non encore comptabilisés	11 469 012,98	3 275 869,36
Divers provenant de la comptabilité des assurés	115 679,58	121 547,10
Divers au siège	35 748,60	13 450,05
Divers biens immobiliers en Suisse	300 000,00	497 666,01
Total des comptes de régularisation actifs	11 920 441,16	3 908 532,52

73 Explication des comptes de régularisation passifs

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Divers biens immobiliers directs en Suisse	5 033 140,57	947 870,51
Acomptes sur la vente de biens immobiliers/terrains	0,00	19 520 283,80
Vente de placements en titres / droits de mutation	5 468 365,00	833 265,21
Divers au siège	62 735,87	125,90
Divers provenant de la comptabilité des assurés	37 612 902,02	52 176 245,95
Total des comptes de régularisation passifs	48 177 143,46	73 477 791,37

74 Notes explicatives sur les provisions non techniques

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Impôts différés sur les gains immobiliers / frais de vente des immeubles détenus directement	11 895 000,00	31 669 878,60
Provisions pour 2 groupes de placement asaa immobilier Allemagne	268 000 000,00	0,00
Total des provisions non techniques	279 895 000,00	31 669 878,60

En Allemagne, compte tenu de l'évolution économique actuelle et des conditions contractuelles, nous nous voyons contraints de procéder à une réévaluation complète de notre portefeuille immobilier. La direction de la fondation de placement asaa a été chargée d'examiner la situation et d'élaborer des propositions pour la gestion future des placements immobiliers allemands. Dans ce contexte, nous nous réservons le droit d'envisager, si nécessaire, des mesures juridiques. Une fois les faits entièrement clarifiés, les évaluations des actifs concernés seront ajustées.

75 Explications concernant les hypothèques

PAT BVG a encore, avec d'autres créanciers obligataires, des tranches de prêt en cours pour un total de 6 immeubles (contre 7 l'année précédente). La valeur nominale restante de tous les prêts auprès d'Hypotheka s'élève à CHF 1,5 million, soit 0,01 % de la fortune totale. La correction de valeur reste inchangée à CHF 1,0 million.

76 Frais administratifs

Les frais administratifs, d'un montant total de CHF 10,05 millions, sont détaillés dans le compte d'exploitation.

En tant que membre d'inter-pension, une fiche d'information est publiée chaque année sur www.inter-pension.ch selon des règles de calcul uniformes. Pour le calcul des coûts par personne, les adhésions et les départs en cours d'année sont intégralement pris en compte. Ainsi calculés, les frais administratifs s'élèvent à CHF 194 (année précédente : CHF 207) par assuré, soit CHF 178 (année précédente : CHF 190) en incluant les bénéficiaires de rente. En 2025, 17 563 (année précédente : 16 041) adhésions et départs ont été traités. En supposant une durée moyenne de cotisation de 6 mois pour les adhésions et les départs, les frais administratifs effectifs par personne s'élèvent à CHF 231 (année précédente : CHF 249). En 2025, CHF 192 ont été facturés par assuré et par an.

Les coûts externes liés au suivi des membres ont de nouveau augmenté en raison de la croissance du nombre d'assurés. Comme la caisse ne dispose pas de son propre réseau de distribution, les nouvelles affiliations sont en grande partie gérées par des intermédiaires d'assurance, des courtiers ou des agents indépendants. Si un intermédiaire suit plus de 50 assurés, il perçoit une rémunération annuelle, pour autant qu'un mandat valide soit en vigueur. Tous les autres intermédiaires sont rémunérés une seule fois lors de la souscription. Aucune autre commission ni rémunération n'est versée. Le montant et les conditions d'octroi des rémunérations sont publiés sur www.pat-bvg.ch.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Les exigences relatives aux comptes annuels 2024 ont été mises en œuvre.

9 Informations complémentaires concernant la situation financière

9.1 Liquidations partielles

La liquidation partielle au 31.12.2024 a été menée à bien au cours de l'exercice sous revue. Les conditions de la liquidation partielle ne sont pas remplies au 31.12.2025, conformément aux dispositions du règlement sur la liquidation partielle

.

9.2 Opérations commerciales et transactions patrimoniales au sein des deux groupes de placement assa immobilier Allemagne

Au 31 décembre 2025, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable le montant d'une éventuelle sortie de trésorerie liée à des contrats résiliés. Il existe un passif éventuel.

Dans ce contexte, certains éléments indiquent que les conflits d'intérêts et les liens d'intérêts n'ont pas été entièrement divulgués. De plus, les déclarations de loyauté n'ont peut-être pas été dûment remplies et n'ont pas été remises par toutes les parties concernées. Par ailleurs, des accords pertinents n'ont pas été présentés aux organes de la fondation avec la transparence requise et des dépassements de compétences ont été constatés.

10 Événements postérieurs à la date de clôture

La deuxième tranche des immeubles suisses, qui étaient détenus en portefeuille direct par PAT BVG au 31 décembre 2025, sera transférée à la fondation de placement asaa le 1er janvier 2026. Les immeubles suisses seront transférés en quatre étapes échelonnées sur les quatre prochaines années. La première étape a été achevée au 1er janvier 2025.

Annexe 1 – Présentation des placements par catégorie d'actifs

Catégories de placement	Situation au 31.12.2025 CHF	Part effective %	Situation de l'année précédente CHF	Part effective %	Stratégie		
					min. %	%	max. %
Liquidités	598 924 337	5,5 %	369 654 671	3,7 %	0	2	15
Autres actifs	11 920 441	0,1 %	3 908 533	0,0 %			
Créances	59 820 255	0,5 %	53 377 358	0,5 %			
Obligations en CHF	230 493 587	2,1 %	270 999 616	2,7 %	0	5	10
Obligations mondiales	886 554 107	8,1 %	917 472 500	9,1 %	0	13	25
Prêts hypothécaires	602 387	0,0 %	67 971 598	0,7 %	0	2	5
Immobilier Suisse	2 268 854 626	20,8 %	2 154 585 548	21,5 %	10	28	30
Immobilier à l'étranger	829 244 396	7,6 %	759 881 426	7,6 %			
Actions suisses	987 468 107	9,0 %	843 241 316	8,4 %	5	11	20
Actions étrangères	2 339 605 754	21,4 %	2 021 238 982	20,2 %	0	22	30
Infrastructure	1 086 525 592	10,0 %	971 533 220	9,7 %	0	6	10
Placements alternatifs*	1 614 971 413	14,8 %	1 593 180 565	15,9 %	5	11	20
Total des actifs	10 914 985 002	100,0 %	10 027 045 331	100,0 %	100		

* Comme l'année précédente, les placements alternatifs ne sont pas répartis entre les sous-catégories « autres placements alternatifs », « matières premières », « capital-investissement » et « dette privée » en raison de la classification prévue par le règlement de placement. Ce poste comprend également des placements collectifs liquides qui ne relèvent pas de la catégorie des placements alternatifs. C'est pourquoi ce poste ne correspond pas, à juste titre, à la déclaration OPP 2 figurant à l'annexe 2.

La couverture des devises étrangères est assurée sur l'ensemble du volume de placement (overlay) par un gestionnaire de devises spécialisé. Les actions mondiales et des marchés émergents ainsi que les investissements en capital-investissement ne sont pas couverts. Dans toutes les autres catégories de placement, les principales devises étrangères sont couvertes de manière passive à hauteur de 75 % pour le dollar américain et de 100 % pour l'euro, la livre sterling et le yen. Des contrats de change à terme d'une durée de 3 mois sont utilisés comme instruments de couverture. Chaque mois, un tiers du volume de couverture est couvert pour une durée de 3 mois. En outre, il existe en USD un mandat de couverture discrétionnaire interne de 400 millions de USD/CHF, dont l'objectif est, en raison de l'écart de taux d'intérêt élevé, de ne procéder à une couverture qu'en cas d'évaluation négative. Les autres devises sont couvertes si leur part est supérieure à 4 %.

Annexe 2 –

Limite par catégorie selon l'art. 55

OPP 2

	31.12.2025 CHF	% ¹⁾	31.12.2024 CHF	% ¹⁾	Limite OPP 2
Titres hypothécaires	1 452 770	0,01	68 821 982	0,69	50,00 %
Actions	3 301 893 806	30,25	2 865 827 286	28,58	50,00 %
Immobilier (Suisse et étranger)	3 102 931 364	28,43	2 908 480 204	29,01	30,00 %
Infrastructure	1 086 525 592	9,95	971 533 220	9,69	10,00 %
Placements alternatifs	1 614 971 413	14,80	1 448 584 432	14,45	15,00
Devises étrangères sans couverture *	3 194 263 676	29,26	2 890 010 510	28,82	30,00 %
Total des actifs	10 914 985 002		10 027 045 331		

* En % du total des actifs

Approbation des comptes annuels 2025

Le conseil de fondation confirme l'exactitude des comptes annuels présentés.

Parallèlement, il soumet les comptes annuels 2025 à l'approbation de l'Autorité bernoise de surveillance de la LPP et des fondations à Berne.

Berne, le 30 juin 2026

Le président du conseil de fondation

La directrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brünisholz'.

Adrian Brünisholz

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Holstein'.

Christine Holstein

Aller chez le neurologue pour une toux du chenil ?

Les propriétaires d'animaux font confiance aux spécialistes pour toutes leurs questions de santé. Les vétérinaires auraient avantage à faire de même pour leur caisse de pension.

pat ^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales

Rapport de révision 2025



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 14–33) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

T+R AG

Sägeweg 11, 3073 Gümligen, Schweiz
Tel. +41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême ou à sa commission compétente notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Il ne peut être exclu que les exigences légales relatives à la divulgation des liens d'intérêts au sens de l'art. 48l OPP 2 n'aient pas été respectées dans leur intégralité. Cette réserve s'applique également à d'éventuelles infractions aux dispositions réglementaires. Nous renvoyons à ce sujet aux explications figurant dans l'annexe aux comptes annuels, au chiffre 9.2 "Opérations commerciales et transactions patrimoniales au sein des deux groupes de placement assa immobilier Allemagne".

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées à l'exception des conséquences découlant des faits exposés dans le paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 30 juin 2026

T+R SA

Nicole Jaquet
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

T+R AG
Sägeweg 11, 3073 Gümligen, Schweiz
Tel. +41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE

Pour la dompéridone, rendez-vous dans un magasin de spiritueux ?

Les clients font confiance aux spécialistes pour
les questions de santé et les ordonnances.
Les pharmaciens devraient en faire autant auprès
de leur caisse de pension.

pat ^{BVG}

La caisse de pension pour
les professions médicales



Personalvorsorgestiftung
der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG

**Direction et
prévoyance**

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall

Tél. +41 71 556 34 00
pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch

Département immobilier

PAT BVG
Lindenrain 4
3012 Berne

Tél. +41 31 330 22 62
pat-bvg.ch
immo@pat-immo.ch